

COMpte RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 7 septembre 2020 – 18h30

Date de convocation : 2 septembre 2020

► APPEL ET RECENSEMENT DES PROCURATIONS

L'an deux mille vingt, et le sept septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Arles sur Tech, régulièrement convoqué le premier juillet, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur David PLANAS, Maire Assisté de :

ETAIENT PRESENTS :

- Mme Ingrid DUNYACH, M. Philippe CASSO, Mme Catherine BARNEDES, M. Jérôme MOLAS, Mme Jocelyne RIBUIGENT, M. Raymond MARTINEZ, Adjointes,
- MM. Serge RAOUL, Philippe DEVROUX, Henri MIAS, Mme Josette JUAN, M. Jean-Louis VIRGILI, Mme Anne-Marie GRAVE, M. Jean-Marie CORCOY, Mmes Sarah RIBA, Alexandra DESFACHELLES, Marie-Pierre BLOT DIUMENGE, Stéphanie PRUJA, MM. Sébastien PI, Pierre AZEMA, Mme Nelly GARDIOLE, Mme Maryline PUJOLAR, M. André XIFFRE, Conseillers Municipaux.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance

► ADOPTION du PROCES VERBAL de la séance du 6 juillet 2020

M. le Maire (ou son représentant) fait procéder au vote du procès-verbal que l'ensemble du Conseil Municipal a reçu avec la convocation

Unanimité

.*.*_.*_

► DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Anne Marie GRAVE est désigné(e) secrétaire de séance.

.*.*_.*_

I- Compte rendu des délégations du Maire, dénommées « Décisions Administratives » (DA) :

Décisions 2020 N° 47 à 69	Objet	alinéa	Date signature	Visa S/Préfet.
47	Louage de choses Convention de location La ville d'Arles-sur-Tech, représentée par M. David PLANAS, Maire / L'Association sportive de rugby « RUGBY CLUB FEMININ-VALLESPYR ». La présente convention a pour objet la mise à disposition à titre gracieux Mise à disposition à titre gracieux du stade Municipal de la Fontaine des Buis et de ses vestiaires pour la période de mise à disposition du 1er juillet 2020 au 31 août 2021.	5	30/06/2020	01-juil
48	Louage de choses Convention de location Convention de mise à disposition de la piscine municipale à l'amicale du CIS Vallespir Montant : à titre gracieux	5	01/07/2020	01-juil
49	Marchés Accords-cadres Marché de travaux De signer le marché public de travaux pour la réhabilitation de bâtiments dans le cadre d'un pôle des métiers d'art sur le site des Toiles du Moulin (tranche I) avec - STC Amiante – 1, rue Gustave Eiffel 66350 Toulouges pour le Lot n°1 « Désamiantage – Démolitions » montant total 39 985,72€ HT (47 982,87€ TTC) - Le groupement formé par SAS Saus BTP – 21 Cami de l'Agude 66110 Amélie-les-Bains et par SARL Gammelin Construction – 87 Avenue du Vallespir 66110 Amélie-les-Bains pour le Lot n°2 « Gros Œuvre – maçonnerie – étanchéité » montant total 64 364,90€ HT (77 237,88€ TTC) - Le groupement formé par SAS Saus BTP – 21 Cami de l'Agude 66110 Amélie-les-Bains et par SARL Gammelin Construction – 87 Avenue du Vallespir 66110 Amélie-les-Bains pour le Lot n°3 « Charpente – couverture bardage » montant total 175 681,05€ HT (210 817,26€ TTC) - Menuiserie Cambillau et fils – Rue du Moulin 66150 Arles-sur-Tech pour le Lot n°4 « Menuiseries extérieures » montant total 18 000,00€ HT (21 600,00€ TTC) - Menuiserie Cambillau et fils – Rue du Moulin 66150 Arles-sur-Tech pour le Lot n°5 « Menuiseries intérieures » montant total 9 166,67€ HT (11 000,00€ TTC) - SAS Causadias – 8 Rue du Costabonne – Espace Tech Ulrich 66400 Céret pour le Lot n°6 « Cloison doublage - plafond suspendu » montant total 10 603,40€ HT (12 724,08€ TTC)	4	29/05/2019	31-mai

	<p>- Électricité Générale Raynal Joseph – 28 Rue Barri d'Amont 66150 Arles sur Tech pour le Lot n°7 montant total 39 747,37€ HT (47 696,84€ TTC) « Électricité – plomberie sanitaires - VMC »</p> <p>- SARL Peinture Guix – 28 Rue Lo Pou del Gel 66450 Pollestres pour le Lot n°9 « Peinture » montant total 33 021,95€ HT (39 626,34€ TTC)</p> <p>Le montant total du marché est de 390 571,06€ HT (468 685,28€ TTC)</p>			
50	<p>Marchés Accords-cadres Travaux : dégâts des eaux - (Agir Ensemble - tempête Gloria) De signer le devis de février 2020 relatif aux travaux pour les dégâts des eaux, suite aux intempéries du 21, 22 et 23 janvier 2020. Entre la Commune d'Arles sur Tech – Baills de la Mairie à ARLES SUR TECH (66150) représentée par son Maire, Monsieur David PLANAS / L'entreprise Jérôme MOLAS, 17, lotissement le camp de la Teularie – 66 150 ARLES SUR TECH pour les Travaux de réfection des parties endommagées dans les locaux d'Agir Ensemble, situé au 15 Baills Jean-Baptiste Barjau, suite à des dégâts des eaux. Réfection des parties endommagées, de l'ensemble du plafond et verrière. Montant du devis : 3.774,00€ TTC (3.145,00€ HT).</p>	4	03/07/2020	03-juil
51	<p>Louage de choses Convention de location Convention de mise à disposition de la salle en préfabriquée se situant dans la cour de récréation de l'École Primaire « Jean Moulin » à Arles-sur-Tech au Centre de Pleine nature Sud Canigou. Pour la période du 17 juillet au 31 juillet 2020. Montant : à titre gracieux</p>	5	09/07/2020	13-juil
52	<p>Louage de choses Convention de location Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes à l'association «RESONANCES», Qi Gong, Tai Chi Chuan, Méditation Pour la période du 1er septembre 2020 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.</p>	5	13/07/2020	15-juil
53	<p>Règlement des marchés Convention Ville d'Arles sur Tech / Trésorerie d'Arles sur Tech pour définir les conditions dans lesquelles la commune met à la disposition de la trésorerie du personnel communal pour la réalisation du ménage des locaux (avenant n°7)</p>	4	22/07/2020	22-juil
54	<p>Marchés Accords-cadres Marché de travaux Remplacement aux appartements n°3 et n°6 du bâtiment de la gendarmerie, des fenêtres et portes fenêtres en PVC blanc Devis de L'entreprise Menuiserie Cambillau pour un montant de 9 416,47€ TTC (7 847,06€ HT).</p>	4	24/07/2020	24-juil
55	<p>Concessions Cimetières Délivrance de concessions à l'extension du cimetière du Bonabosc Il est accordé à M. CHABAULT Gérard une concession perpétuelle d'un casier numéro 339 à compter du 21/07/2020 par acte 1219, moyennant la somme de 2 100 euros.</p>	8	04/08/2020	05-août
56	<p>Louage de choses Convention de location Convention de mise à disposition à titre gracieux du siège du Rugby sis espace Camile MALER à L'Association sportive de Rugby « RUGBY CLUB FEMININ VALLESPER », Période de mise à disposition du 1er août 2020 au 31 juillet 2021 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.</p>	5	07/08/2020	07-août
57	<p>Louage de choses Convention de location Convention de mise à disposition à titre gracieux du siège du Rugby sis espace Camile MALER à L'Association sportive de Rugby « ECOLE DE RUGBY ARLES AMELIE PALALDA », Période de mise à disposition du 1er août 2020 au 31 juillet 2021 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.</p>	5	07/08/2020	07-août
58	<p>Louage de choses Convention de mise à disposition Contrat de mise à disposition du parc de la mairie à Madame Maryse BERNEL Présidente représentant l'Orchestre de Catalogne (organisateur - mandataire) pour la réalisation du concert : « Concert les 10 ans du Quatuor Lucia » Samedi 22 Août 2020 – 18h30 – Parc de la Mairie d'Arles-sur-Tech La mise à disposition est consentie à titre gracieux.</p>	5	10/08/2020	10-août
59	<p>Marchés Accords-cadres Marché de travaux Travaux de réfection du caniveau d'eau pluviale devant le 61 et 63 Barri d'Amont. Les travaux consistent à la démolition et au décaissement du caniveau et à sa réfection en béton. Devis de l'EIRL FLORES Martin, Maçonnerie Générale Rénovation, 61 rue Barri d'Amont – 66 150 ARLES SUR TECH. Montant du devis : 2 448,00€ TTC (2 040,00€ HT).</p>	4	10/08/2020	11-août
60	<p>Marchés Accords-cadres Marché de travaux Travaux de diagnostic en milieu souterrain, ATTES sur les parcelles cadastrées AE 243 ET AE 242, au niveau du Carreau de la Mine. Étude menée avant la réhabilitation d'un bâtiment. Devis de L'entreprise BURGEAP Agence Sud-Ouest, 2 avenue de Flourens – 31 130 BALMA. pour un montant de : 16 012,80€ TTC (13 344,00€ HT)</p>	4	11/08/2020	11-août
61	<p>Marchés Accords-cadres Contrat de fournitures Ville d'Arles sur Tech /L'entreprise SUD TRAITEMENT 22, rue Benoît Fourneyron - 66 000 PERPIGNAN.</p>	4	12/08/2020	12-août

	Pour la surveillance anti-termites par pièges appâts pour Les Toiles du Moulin - 66 150 Arles-sur-Tech pour une durée d'un an. Montant du devis : 431,93 € TTC (359,94 HT).			
62	Marchés Accords-cadres Contrat de fournitures Ville d'Arles sur Tech /L'entreprise SARL COROMINAS, Mas Coromines – Route de Ripoll – 66 150 ARLES SUR TECH. Pour les travaux d'entretien de la voirie entre le Ripoll et le Ventous. Ces travaux consistent au débroussaillage, à la taille des branches, aux travaux de mini pelle pour le curage des caniveaux et enlèvement des cailloux, ainsi que le rebouchage des nids de poule avec du béton. 11 jours de travaux sont nécessaires. Montant du devis n° 200022 : 5 280,00€TTC (4 400,00€HT)	4	14/08/2020	14-août
63	Marchés Accords-cadres Contrat de fournitures Ville d'Arles sur Tech / CadOGeo-Mourey, M. Patrick Mourey - 2 avenue de Lamans – 66 430 BOMPAS. Pour la mise à jour de la licence de site CadOGeo + avec la création d'une base de données notamment sur les renseignements fonciers pour les liaisons avec les plans cadastraux ainsi que l'intégration des plans géoréférencés, de la maintenance gratuite par Mel pendant un an par unité de 1000 parcelles. Montant du devis n° D200005 : 640, 00 €TTC	4	18/08/2020	19-sept
64	Louage de choses Convention de location Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un local sis à l'espace Camile MALER à L'Association Communale de Chasse, représenté par son Président M. Ludovic MARCE, Grau Manerou Route de Prats 66150 d'Arles-sur-Tech. Période de mise à disposition du 1er août 2020 au 31 juillet 2021 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.	5	21/08/2020	25-août
65	Louage de choses Convention de location Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un local sis maison Magnard à L'association des Anciens Combattants « A.C.P.G et C.A.T.M ». Période de mise à disposition du 1er août 2020 au 31 juillet 2021 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.	5	21/08/2020	25-août
66	Louage de choses Exonérations de loyers Vu les travaux aux toiles du moulin à compter du 1er octobre, il est proposé une exonération des loyers durant toute la période de travaux.	5	25/08/2020	26-août
67	Louage de choses Convention de location Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un local sis carreau de la mine à L'Association « CLUB DES MARMOTTES ». Période de mise à disposition du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.	5	27/08/2020	31-août
68	Louage de choses Convention de location Convention de mise à disposition à titre gracieux des locaux de l'ancienne caserne des pompiers, avenue de las Indis à Arles-sur-Tech à L'Association "AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS". Période de mise à disposition du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.	5	27/08/2020	31-août
69	Marchés Accords-cadres Contrat de fournitures Ville d'Arles sur Tech /AVS (Audiovisuel events) pour le remplacement du vidéo projecteur (classe des CM2) de l'école Élémentaire. Montant du devis n° DV 9571 : 2 424,00€TTC (2 020,00€HT)	4	31/08/2020	1-sept

FINANCES

2- Décision Modificative N°2 /2020 (M. le Maire – Ingrid DUNYACH) :

→ Le Conseil Municipal procède à la modification et à l'ouverture des crédits suivants :

Décision modificative n° 2/2020							
Investissement							
DEPENSES				RECETTES			
Article	opération			Article	opération		
2313	9914	Travaux voirie	-1 382,78	1341		Subventions d'investissement (DETR)	70 627,92
2188		Autres immobilisations corporelles (achat tables blanches)	1 382,78	1323		subventions d'investissement (CD66 Gloria)	25 617,00
2128		Immobilisations corporelles (parking Cassu et passage à gué)	6 600,00	1323		subventions d'investissement (CD66 Voirie communale 2018)	5 547,00
				1323		subventions d'investissement (CD66 Voirie communale 2019)	10 492,00
				1641		Emprunt	-105 683,92
		TOTAL	6 600,00			TOTAL	6 600,00

- ▶ **AUTORISE** le Maire (ou son représentant) à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

[Délibération n° 63 / 2020](#)

Unanimité

3- **Réalisation d'un emprunt** (M. le Maire – Ingrid DUNYACH) :

- **Le Conseil Municipal AUTORISE** le Maire à consulter les organismes bancaires afin de solliciter un emprunt d'équilibre suite à la Commission Finances qui doit se tenir le 10 septembre 2020 et de lui donner délégation pour la contractualisation de cet emprunt.

[Délibération n° 64 / 2020](#)

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

4- **Règlement intérieur du Conseil Municipal** (Monsieur le Maire)

Les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal et les conditions de publicité de ses délibérations sont fixées aux articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et par les dispositions d'un règlement intérieur.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus (à partir du 1^{er} mars 2020), le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation (art.L.2121-8 du CGCT)

Conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, le règlement intérieur peut être déféré devant le Tribunal Administratif.

Les dispositions du règlement intérieur sont applicables dès son adoption, après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

- **Le Conseil Municipal :**

- ▶ **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal annexé à la présente délibération ;
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

[Délibération n° 65 / 2020](#)

Unanimité des Présents – une abstention : Jean Louis VIRGILI

5- **Conventions entre le ministère de la justice, l'ANTS et la commune relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données de l'Etat Civil (COMEDDEC)** (M. le Maire) :

Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^è siècle relatif à l'obligation de raccordement à la plateforme des échanges dématérialisés pour les communes disposant ou ayant disposé d'une maternité de leur ressort

Vu le décret n°2007-240 modifié du 22 février 2007 portant création de l'Agence Nationale des titres sécurisés,

Vu le décret n° 2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil mentionnant la participation financière de l'Etat pour la mise en œuvre d'une plateforme des échanges dématérialisés des données de l'état civil,

Vu l'arrêté du 19 janvier 2016 relatif aux échanges par voie électronique des données à caractère personnel contenues dans les actes d'état civil,

Vu l'arrêté du 31 mai 2017 relatif à la participation financière de l'Etat au déploiement de COMEDDEC.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de traitement par la commune d'Arles sur Tech, des demandes de vérification électronique d'état civil effectuées par les administrations, services et établissements publics de l'état ou des collectivités territoriales, les caisses et les organismes gérant des régimes de protection sociale ainsi que par les notaires prévues par le décret et l'arrêté cités ci-dessus.

L'instauration des échanges dématérialisés est rendue techniquement possible par la mise à disposition d'outils logiciels regroupés sous le terme générique de plateforme COMEDDEC (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil)

- **Le Conseil Municipal :**

- ▶ **ADHERE** à COMEDDEC.

► **ADHERE** aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS (Carte ANTS)

[Délibération n° 66 / 2020](#)

Unanimité

6- Délégations consenties au maire par le conseil municipal – précisions de la délibération du 2 juin (M. le Maire) :

Vu le courrier du Sous-Préfet en date du 24 juin 2020 nous demandant de préciser les limites fixées par le Conseil Municipal pour les alinéas 22 et 27

→ **Le Conseil Municipal** complète la délibération N° 30/2020 du 2 juin 2020 de la manière suivante :

22° **D'EXERCER** au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, **pour une valeur maximum du bien établie à 200 000 euros ;**

27° **DE PROCEDER, pour les opérations inscrites au budget et pour lesquelles le Conseil Municipal a approuvé les études d'avant-projet définitif du maître d'œuvre désigné pour l'opération**, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

[Délibération n° 67 / 2020](#)

Unanimité

RESSOURCES HUMAINES

7- Temps Partiel : Demande d'autorisation d'un travail à temps partiel (M. le Maire – Raymond MARTINEZ) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales) (CGCT)

Vu la demande d'un agent sollicitant la modification de son temps de travail à temps partiel (100% à 50%) pour création d'une entreprise,

Vu la demande d'un agent sollicitant la modification de son temps de travail à temps partiel (100% à 80%) pour convenance personnelle,

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser un agent (agent de maîtrise principal des services techniques) actuellement à temps complet, de le modifier et le porter à 50% selon un aménagement compatible avec le service, pour une durée de 1 an à compter du 01 octobre 2020 et dans les mêmes conditions que le temps partiel déjà accordé aux autres agents de la commune.

Conformément à la réglementation,

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser un agent (Adjoint administratif principal 1^{ère} classe des services administratifs) actuellement à temps complet, de le modifier et le porter à 80% selon un aménagement compatible avec le service, pour une durée de 1 an à compter du 01 octobre 2020 et dans les mêmes conditions que le temps partiel déjà accordé aux autres agents de la commune.

Conformément à la réglementation,

→ **Le Conseil Municipal :**

► **AUTORISE** un agent : agent de maîtrise principal des services techniques, à travailler à temps partiel (50 % de la durée normale de travail) selon un aménagement du temps de travail compatible avec le service, pour une durée de 1 an, à compter du 1er octobre 2020.

► **AUTORISE** un agent : Adjoint administratif principal 1^{ère} classe des services administratifs, à travailler à temps partiel (80 % de la durée normale de travail) selon un aménagement du temps de travail compatible avec le service, pour une durée de 1 an, à compter du 1er octobre 2020.

[Délibération n° 68 / 2020](#)

Unanimité

8- Personnel contractuel – Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités (M. le Maire – Raymond MARTINEZ) :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Vu la délibération n° 45/2019 du 27 mai 2019,

Vu la délibération 78/2019 du 04 novembre 2019,

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir un besoin pour le service patrimoine,

Considérant que l'intéressé remplit les conditions générales et particulières de recrutement en qualité de contractuel de droit public,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir un besoin pour le service entretien des bâtiments,

Considérant que l'intéressée remplit les conditions générales et particulières de recrutement en qualité de contractuel de droit public,

→ **Le Conseil Municipal :**

► **DECIDE** de renouveler le contrat d'un agent dans le grade d'adjoint du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Période : du 1er octobre 2020 au 31 décembre 2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint du patrimoine chargé de l'accueil de l'abbaye à temps complet (35/35ème)

► **DECIDE** de recruter un agent dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Période : du 1er octobre 2020 au 31 décembre 2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique chargé de l'entretien des bâtiments communaux à temps non complet (24/35ème)

[Délibération n° 69 / 2020](#)

Unanimité

Environnement

9- Pépinière départementale (M. Le Maire)

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, par l'intermédiaire de la pépinière départementale, soutient les communes pour les opérations d'embellissement des espaces verts publics par l'attribution de plants.

→ **Le Conseil Municipal :**

► **SOLLICITE** auprès de la pépinière départementale, la fourniture des végétaux destinés à l'embellissement des espaces communaux publics au titre de l'année 2020

► **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

[Délibération n° 70 / 2020](#)

Unanimité

Intercommunalité

10- SYDEEL – Adhésion au groupement de commande du sydeel66 pour l'achat d'électricité, de fourniture et de services associés en matière d'efficacité énergétique pour l'achat d'électricité (M. le Maire – Sébastien PI) :

Vu la directive européenne N° 2003/54/CE du 26 Juin 2003 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la Loi N°2000-108 du 10 Février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,

Vu la Loi N° 2010-1488 du 07 Décembre 2010 relative à Nouvelle organisation du Marché de l'électricité (NOME) et la programmation de la fin des tarifs réglementés de vente « Jaune et Vert » au 31 Décembre 2015,

Vu la loi N° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (cf. articles 63 et 64) qui a mis fin aux tarifs réglementés de vente <36Kva « tarif bleu » pour les collectivités occupant plus de dix personnes ou dont les « recettes annuelles » excèdent 2 millions d'euros (sont considérées comme « recettes » pour les collectivités territoriales, «la DGF et les recettes des taxes et impôts locaux »). Les contrats en cours seront maintenus (sans changement de puissance souscrite ou d'option tarifaire) jusqu'au 31 décembre 2020. Passée cette échéance, il sera nécessaire d'avoir signé un contrat de fourniture

en offre de marché.

Vu le code de la commande publique et notamment son article L2113-6,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.331-4 et L. 441-5

Vu les articles L.1414-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu La convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe,

Vu les statuts du SYDEEL66,

Vu la délibération N°04012020 du Comité Syndical du SYDEEL66 du 12 février 2020, approuvant le principe d'une collaboration entre le syndicat, les communes adhérentes et autres entités publiques et/ou privé afin de créer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et désignant le SYDEEL66 comme coordonnateur de ce groupement.

Considérant l'intérêt de la Commune d'adhérer à un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés pour ses besoins propres.

Considérant qu'en regard à son expérience, le SYDEEL66 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Considérant que conformément aux articles L. 1414-3 II du code général des collectivités territoriales, la Commission d'Appel d'Offres de groupement sera celle du coordonnateur du groupement.

→ **Le Conseil Municipal :**

- ▶ **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés dont le SYDEEL66 sera le coordonnateur.
- ▶ **APPROUVE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés.
- ▶ **AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à cette affaire.
- ▶ **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes.
- ▶ **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites et imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

[Délibération n° 71 / 2020](#)

Unanimité

Fin de réunion 19 h 20

Le compte-rendu est affiché en Mairie le 11/09/2020 et positionné sur le site internet de la commune